

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **31 mai 2021**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin

Absences:

Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Poste vacant

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 28 mai 2021 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

127-05-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**
le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 31 mai 2021 tel que lu et présenté.

- **01** - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- **02** - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- **03** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **04** - SUJETS À DISCUTER
 - **04.01** - Résolution, dérogation mineure, demande de Mme Jocelyne Lamontagne;
 - **04.02** - Résolution, acceptation de la soumission du groupe ABS, offre de services du laboratoire, projet rue Fournier et Rang St-Joseph;
- **05** - VARIA

- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

4 - SUJETS À DISCUTER

128-05-2021

4.1 - Résolution, dérogation mineure, demande de Mme Jocelyne Lamontagne;

CONSIDÉRANT QUE Mme Jocelyne Lamontagne, et M. Renaud Lessard propriétaires du 555, 2e rang, à Saint-Camille ont formulé une demande de dérogation mineure pour permettre l'implantation d'une antenne de télécommunication d'une hauteur de 20 mètres pour avoir accès à internet.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure fait état qu'actuellement, il n'y a pas de fournisseur internet pour les secteurs isolés, et dans un contexte de pandémie, l'internet devient une nécessité.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage, article 7.2.9 Antenne de télécommunication ou de télévision. Point #4 : les antennes fixées au sol ne doivent pas excéder une hauteur de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif suite à sa réunion tenue du 28 mai 2021 recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure pour permettre l'implantation d'une antenne de télécommunication d'une hauteur de 20 mètres pour avoir accès à internet.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme approuve la demande de dérogation mineure de Mme Jocelyne Lamontagne et M. Renaud Lessard du 555, 2^e rang, à Saint-Camille-de-Lellis, lot 5 325 748 pour permettre l'implantation d'une antenne de télécommunication d'une hauteur de 20 mètres pour avoir accès à internet.

ADOPTÉE,

129-05-2021

4.2 - Résolution, octroi du contrat de services professionnels de laboratoire, projet rue Fournier et rang St-Joseph

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec, et peut procéder sur invitation pour l'octroi du contrat de services professionnels de laboratoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a envoyé deux invitations et a reçu deux soumissions qui ont été déposées le 13 mai 2021:

Bordereaux de soumission:

-Groupe ABS: 7605.48\$ (taxes incluses);

-Englobe:..... 8029.97\$ (taxes incluses).

CONSIDÉRANT QU'après analyse par la firme d'ingénieur Stantec, il nous recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit le Groupe ABS Inc. au coût de 7605.48\$ (taxes incluses);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de services professionnels de laboratoire à la compagnie Groupe ABS Inc. au

coût de 7605.48\$ (taxes incluses), le tout selon le bordereau de soumission déposée le 12 mai 2021;

QUE le bordereau de soumission tel qu'édicté dans le préambule de la résolution serve de contrat entre les parties;

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - LEVÉE DE LA SESSION

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 19h20.

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale